

Pantin, le 22 décembre 2023

Publié dans le JO Sénat du 17/06/1999 :

« S'agissant des effectifs, la direction de l'administration pénitentiaire a demandé une méthodologie d'évaluation des besoins par établissement à un consultant extérieur qui doit rendre ses conclusions à la fin de l'année 1999, afin de mettre en place **un organigramme** pour les personnels techniques. »

Le 21 décembre 2023, presque 25 ans plus tard, **l'UFAP UNSa justice** était conviée à la DAP à un CSA AP, pour valider ou non l'organigramme de référence des Personnels Techniques sans avoir la possibilité de réelles modifications.

Les représentants de la DAP n'ont pas su répondre à **l'UFAP UNSa justice** sur les effectifs à cette date, tant par corps que par spécialité ! La DAP mettant en avant les compétences des personnels de la spécialité Hygiène et sécurité avec 65 agents programmés dans les établissements de plus de 200 personnels, **l'UFAP UNSa justice** a demandé que ceux-ci soient positionnés au minimum dans le groupe 2, et non le 3, de l'IFSE comme c'est le cas actuellement.

S'agissant des petits établissements de 20 à 100 places, la DAP a **inscrit 1 personnel de catégorie C dans la spécialité BBMI et 1 personnel de catégorie B en restauration collective**. **L'UFAP UNSa justice** a demandé que les personnels dans la spécialité BBMI soient aussi de catégorie B.

La DAP a assuré à **l'UFAP UNSa justice** qu'un personnel travaillant dans un établissement, sera maintenu même s'il n'est pas positionné sur l'organigramme de référence comme par exemple les agents de la spécialité informatique qui sont sur des établissements de moins de 150 places.

Deux organisations syndicales dont **l'UFAP UNSa justice** ont validé cet organigramme de référence, les deux autres se sont abstenues. A moyen terme, les Personnels Techniques (titulaires et contractuels) seront composés de **255 Directeurs Techniques, 698 Techniciens et 328 Adjoints Techniques**. L'organigramme de référence sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2024. Une réunion est prévue en fin d'année 2024 pour vérifier les effets de la mise en œuvre de celui-ci.

L'UFAP UNSa Justice a voté favorablement pour cet OR considérant qu'il a au moins le mérite d'exister et qu'il a vocation à évoluer dans le temps. Elle restera bien évidemment très vigilante sur sa mise en œuvre et son évolution.

Daniel CARRE

Secrétaire National UFAP UNSa justice

Représentant des Personnels Techniques

Titulaire à la CAP N°6